BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Services Généraux et du Patrimoine

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CARREAUX DANS LES QUATRE (04) ESCALIERS DE L'IMMEUBLE DE LA BIDC

Décembre 2024

1. Contexte

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) envisage de sélectionner une entreprise en vue de la réalisation des travaux de remplacement des carreaux dans les escaliers de son immeuble de grande hauteur (IGH). Cette initiative vise à améliorer l'esthétique, mais aussi la sécurité et la durabilité des surfaces concernées.

2. Description des prestations

a. Consistance des travaux

Les travaux porteront sur :

- La dépose et l'évacuation des anciens carreaux ;
- La préparation des surfaces des marches et contremarches (nettoyage, égalisation, réparation des substrats, etc.) ;
- La fourniture et la pose de nouveaux carreaux adaptés aux escaliers ;
- La réalisation des joints et des finitions ;
- Le nettoyage des zones de travail et l'élimination des déchets conformément aux réglementations.

b. Spécifications techniques

Caractéristiques des nouveaux carreaux :

- Type : antidérapant, conforme aux normes de sécurité ;
- Dimensions : à préciser (selon les recommandations du prestataire) ;
- Résistance : haute résistance aux chocs, à l'usure et aux produits de nettoyage ;
- Couleur : harmonisée avec l'esthétique globale de l'immeuble.

Adhésifs et mortiers :

- Utilisation de produits de haute qualité adaptés aux carreaux antidérapants et aux surfaces des escaliers.

Joints :

- Largeur : adaptée aux dimensions des carreaux ;
- Résistance : conformes aux normes pour un usage intensif.

c. Conditions d'exécution

- **Sécurité** :
  - Le prestataire devra mettre en place un balisage clair des zones de travaux ;

- Toutes les mesures de prévention nécessaires pour garantir la sécurité des travailleurs et des occupants doivent être respectées.

- **Environnement** :
  - Les matériaux usagés devront être évacués dans le respect des normes environnementales.

3. Critère d'éligibilité

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée en revêtement collé-scellé ou en BTP ;
- Avoir exécuté ces cinq dernières années au moins trois travaux similaires appuyés par les attestations de bonne exécution dûment établies par les autorités contractantes bénéficiaires ;
- Avoir une capacité financière égale au moins à deux fois le montant prévisionnel de votre offre pour cette mission

4. Liste des pièces à fournir

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de la carte d'opérateur économique ;
- Copie des attestations de bonne exécution des travaux similaires réalisés ces dernières années

<u>NB</u> : Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.

5. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- La liste du matériel à mobiliser ;
- Le chronogramme de réalisation des travaux ;
- Approche méthodologique et sécuritaire proposée ;
- Le CV des intervenants ;
- Une garantie de conformité des matériaux à déployer ;
- Toute autre information ou documentation utile.

6. Offre Financière

L'offre financière devra être forfaitaire et libellée **FCFA HT-HD** ou **dollars US** conformément au tableau ci-après **:**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (En FCFA HT-HD ou USD)	Montant total (En FCFA HT-HD ou USD)
1	Remplacement des carreaux dans l'escalier centrale aile droite y compris les SAS				
2	Remplacement des carreaux dans l'escalier secours aile droite y compris les SAS				
3	Remplacement des carreaux dans l'escalier central aile gauche y compris les SAS				
4	Remplacement des carreaux dans l'escalier secours aile gauche y compris les SAS				

7. Période de validité des offres

La durée de validité de l'offre devra être de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt.

8. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistante des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le ***jeudi 12 décembre 2024 à 10 heures.***

9. Date limite de dépôt des plis

Les offres doivent être déposées physiquement au plus tard le ***22 janvier 2025, à 10 heures 00 minutes*** au bureau **505 D**, sis au cinquième étage aile droite.

Les offres parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées. La transmission des offres par courrier électronique n'est pas autorisée. Les plis peuvent être acheminés par poste, la date du cachet d'expédition faisant foi. Toutefois, les offres

réceptionnées après l'ouverture des plis ne seront pas ouvertes et seront retournées non ouvertes à leurs auteurs.

10. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties.
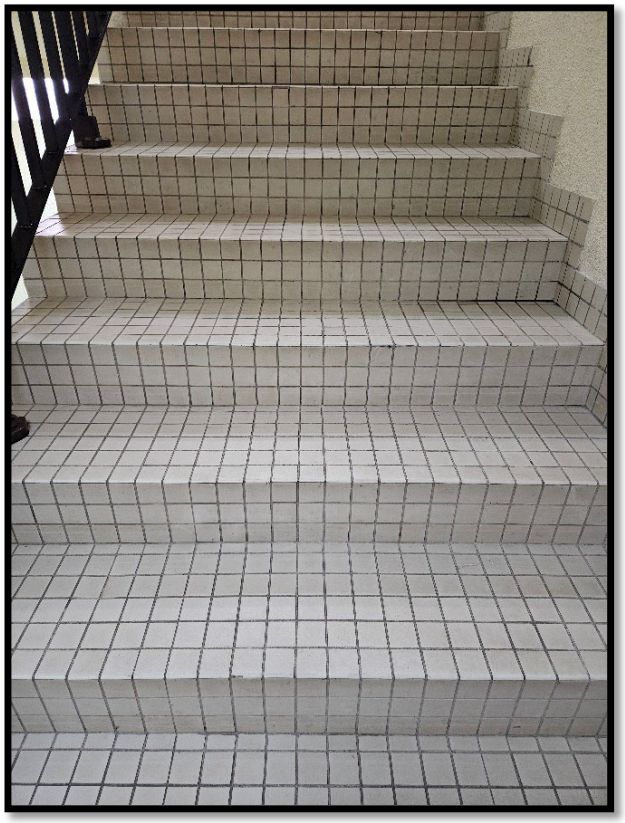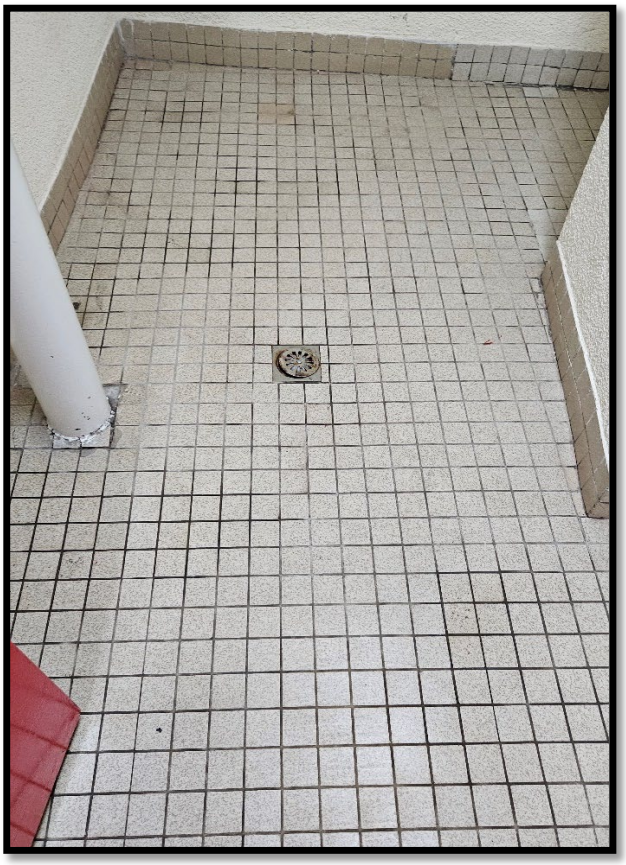
<u>Annexe</u> : Etat des carreaux à remplacer